

Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Règlement
Autorisation de sortie du territoire (mineurs)		
Mairie	Livret de famille, CNI de l'enfant	Gratuit
Carte d'électeur		
Mairie	CNI ou passeport, justificatif de domicile	Gratuit
Carte grise		
Mairie via Sous-Préfecture	justificatif d'identité, de domicile, attestation de non gage (hors dep.) ancienne carte grise barrée, datée et signée, certificat de vente et demande d'immatriculation, contrôle technique pour véhicules de + de 4 ans	nombre de chevaux x 34 € et si véhicule + de 10 ans : nombre de chevaux x 17 €
Carte nationale d'identité (CNI)		
Mairie	2 photos d'identité conformes aux nouvelles dispositions en vigueur, 1 copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance, 1 justificatifs de domicile, l'ancienne carte d'identité ou la déclaration de perte/vol, le livret de famille, l'autorisation parentale et le jugement de divorce s'il y a lieu (pour les mineurs), un document prouvant la nationalité française (pour les étrangers), un extrait d'acte de mariage ou d'acte de décès du défunt (pour les femmes ayant eu un changement d'état civil)	Gratuit
Certificat de concubinage		
Mairie	CNI des 2 concubins, justificatif de domicile	Gratuit aucune obligation de délivrance
Déclaration de naissance		
Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit enveloppe timbrée
Etrangers (toutes formalités)		
CNI, permis de conduire, passeport, carte grise... => Mairie		
Extrait d'acte de naissance		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance, filiation : fils de...et de...	Gratuit enveloppe timbrée
Extrait d'acte de mariage		
Mairie du lieu de mariage	Date du mariage, nom et prénoms des époux	Gratuit enveloppe timbrée
Extrait d'acte de décès		
Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	Date du décès, nom et prénoms du défunt	Gratuit enveloppe timbrée
Extraits d'actes		
Formalités pour les personnes de nationalité française nées, mariées ou décédées à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères. Service de l'Etat Civil : 44 941 Nantes Cedex 9 ou dans les Territoires d'Outre-Mer : à la Mairie du lieu de naissance ou au Ministère des Dom Tom - 27, rue Oudinot - 75 007 Paris		
Passeport		
Mairie	2 photos d'identité conformes aux nouvelles dispositions en vigueur, 1 justificatifs de domicile, 1 copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance, ancien passeport ou déclaration de perte/vol, livret de famille et autorisation parentale (pour mineurs)	Timbre fiscal : de 0 à 15 ans : gratuit de 15 à 18 ans : 30 € Adultes : 60 €
Perte ou vol de papier(s)		
=> faire une déclaration de perte ou de vol à la Gendarmerie ou auprès des services de la Police nationale valable 2 mois et 1 mois pour la carte grise. pour la perte de la CNI et du passeport => s'adresser à la Mairie		